

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 16 janvier 2023, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller  
Monsieur Patrice Godin, conseiller  
Monsieur Bernard Martel, conseiller  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller  
Madame Karine Trahan, conseillère

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

**2023-01-01 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h06

Adoptée.

**2023-01-02 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1 Approbation des comptes à payer
  - 4.2 Règlement #295 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023 – Adoption
  - 4.3 OMH Durham-Sud – Approbation du budget 2023
  - 4.4 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2023 dans notre municipalité
  - 4.5 Réservation hébergement congrès FQM 2023
  - 4.6 Renouvellement ADMQ 2023
  - 4.7 Remplacement temporaire de Sylvie Marcouillier – Mandat de Marie-France Savard
  - 4.8 Directrice générale – Évaluation de rendement
  - 4.9 Rapport des contrats 2022 dont la dépense totale avec un fournisseur dépasse 25 000\$
  - 4.10 Poste de pro-maire – Nomination de Hilarius Peter
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Dépôt rapport du mois
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
  - 6.1 Dépôt rapports hebdomadaires voirie
  - 6.2 Abat-poussière 2023 – Octroi du contrat
7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE
  - 7.1 Adoption du rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable
  - 7.2 CPTAQ – Demande d'appui de James Coddington (renouvellement autorisation exploitation gravière-sablière)
  - 7.3 AFSQ – Demande d'appui
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 8.1 Dossier 25, rue Principale – Mandat Me Paul Biron
9. LOISIRS ET CULTURE
  - 9.1 Achat de tableaux blanc magnétique
  - 9.2 Demande d'utilisation des infrastructures municipales
10. COMMUNICATIONS DIVERSES

- 10.1 Remerciement Église Unie
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS
  12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
  13. PÉRIODE DE QUESTIONS
  14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**2023-01-03 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :

- Séance ordinaire du 5 décembre 2022
- Séance extraordinaire du 15 décembre 2022 (budget)
- Séance extraordinaire du 15 décembre 2022 (taxation)

En conséquence,  
Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du mois de décembre 2022 soient adoptés tel que rédigés.

Adoptée.

**2023-01-04 4 ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**4.1 Approbation des comptes à payer**

Attendu que les dépenses ont été présentées aux membres du Conseil lors de la préséance ;

En conséquence,  
Il est proposé par Bernard Martel  
Et résolu que le conseil municipal approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	79 528,66 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	53 605,13 \$
Comptes payés, pour un total général de	27 501,98 \$

Adoptée.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

---

Julie St-Laurent

**2023-01-05 4.2 Règlement #295 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023 - Adoption**

Attendu que conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer toute taxe ou tarif pour financer les services qu'elle offre ainsi que les modalités et intérêts des versements ;

Attendu que l'article 954, du Code municipal du Québec stipule que le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, les prévisions budgétaires ayant été adoptées à la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 ;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été

donnés le 15 décembre 2022 par Bernard Martel, conseiller municipal ;

Attendu l'avis public du 20 décembre 2022 ;

En conséquence,

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'adopter le règlement no 295 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023 tel que présenté, comme s'il y était ici au long reproduit.

Adoptée.

**2023-01-06**

#### **4.3 Budget OHM Durham-Sud – Approbation du budget**

Attendu que l'OMH de Durham-Sud a déposé le budget 2023 tel qu'accepté par la Société d'Habitation du Québec ;

Attendu que le déficit d'exploitation pour l'année 2023 est de 22 062 \$ incluant une quote-part municipale prévisionnelle de 2 206 \$;

Attendu le résiduel de 2020 à payer à la suite de l'approbation des états financiers au montant de 4 464\$ (8817\$ - 4353\$);

Attendu le solde à payer de 3\$ pour la contribution prévisionnelle du budget de 2021;

Attendu le solde à payer de 2665\$ pour la contribution prévisionnelle du budget de 2022 ;

Il est proposé par Ginette Laliberté

Et résolu que la Municipalité de Durham-Sud accepte le budget de 2023 de l'OMH de Durham-Sud établissant le déficit à 22 062\$ et autorise le versement, en février 2023, de la quote-part municipale prévisionnelle de 2 206\$.

Que les montants à déboursier attribués aux années 2020, 2021 et 2022 soient acquittés en décembre 2022.

Adoptée.

**2023-01-07**

#### **4.4 Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2023 dans notre municipalité**

Attendu que tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

Attendu que d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

Attendu que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

Attendu que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

Attendu que dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

Attendu que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu de déclarer que la municipalité de Durham-Sud appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire

- à participer au jeudi perséVert
- à hisser le drapeau des JPS
- à participer au mouvement d'encouragement régional Tope là !

Adoptée.

**2023-01-08 4.5 Réservation hébergement congrès FQM 2023**

Considérant le congrès de la FQM prévu du 28 au 30 septembre 2023 ;

Il est proposé par HilariusPeter  
Et résolu d'autoriser la réservation de deux chambres pour ce congrès, l'une au nom de Sylvie Laval, l'autre au nom de Ginette Laliberté au montant de 568,84\$ chacune.

Adoptée.

**2023-01-09 4.6 Renouvellement ADMQ 2023**

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour 2023 au montant de 909,00\$ taxes en sus.

Adoptée.

**2023-01-10 4.7 Remplacement temporaire de Sylvie Marcouillier – Mandat de Marie-France Savard**

Considérant la nécessité de remplacer Mme Sylvie Marcouillier, secrétaire-réceptionniste, qui est en congé de maladie jusqu'au 30 janvier 2023 ;

Attendu que Marie-France Savard est d'accord pour effectuer le remplacement jusqu'au retour de Mme Marcouillier ;

Il est proposé par Ginette Laliberté  
Et résolu d'entériner l'embauche de Marie-France Savard au taux de 22,00\$ de l'heure, à forfait.

Adoptée.

**2023-01-11 4.8 Directrice générale – Evaluation de rendement**

Attendu que le conseil a procédé à une évaluation de rendement de la directrice générale et que toutes les parties s'en sont déclarées satisfaites ;

Attendu qu'au surplus, la directrice générale demande aux élus un vote de confiance à son égard ;

Il est proposé Bernard Martel  
Et résolu que le conseil réitère qu'il est très satisfait du travail accompli et réitère également sa confiance envers la directrice générale, ceux-ci procèdent au vote.

6 / pour  
0 / contre

La directrice générale remercie les élus pour leur confiance et continuera le travail de restructuration.

Adoptée.

**2023-01-12 4.9 Rapport des contrats 2022 dont la dépense totale avec un fournisseur dépasse 25 000\$**

Attendu que la Municipalité doit publier sur son site Internet au plus tard le 31 janvier de chaque année la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours de l'exercice précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$;

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport des contrats de plus de 2000\$ et totalisant plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1 janvier au

31 décembre 2022.

Adoptée.

**2023-01-13 4.10 Poste de pro-maire – Nomination de Hilarius Peter**

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu de nommer Hilarius Peter à titre de pro-maire, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Adoptée.

**5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**5.1 Dépôt rapport du mois**

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

Adoptée.

**6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**

**6.1 Dépôt rapports hebdomadaires du mois**

Le responsable des travaux publics dépose les rapports hebdomadaires des activités du service.

Adoptée.

**2023-01-14 6.2 Abat-poussière 2023 – Octroi du contrat**

Considérant les soumissions reçues pour de 67 000 litres d'abat-poussière dont les montants sont les suivants :

- Les Entreprises Bourget	0,3966\$ / litre
- Sommavrac CC	0,3636\$ / litre
- Sel Icecat	0,336\$ / litre
- Enviro Solutions Canada inc	0,3597\$ / litre

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu d'octroyer le contrat à l'entreprise Sel Icecat au montant de 0,336\$ le litre.

Adoptée.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE**

**2023-01-15 7.1 Adoption du rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable**

Considérant le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable déposé et approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu d'adopter le rapport annuel de la gestion de l'eau potable de la Municipalité de Durham-Sud pour l'année 2021 tel que préparé par la directrice générale Julie St-Laurent et approuvé par le MAMH le 19 décembre 2022.

Adoptée.

**2023-01-16 7.2 Demande à la CPTAQ – Demande d'appui de James Coddington (renouvellement autorisation exploitation gravière-sablière)**

Attendu que la demande concerne l'exploitation d'une gravière-sablière déjà en opération :

Attendu que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a autorisé l'exploitation d'une sablière-gravière sous conditions sur ce même lot et apparaissant dans la décision no 416765 ;

Attendu que la zone concernée par la demande, AV-53, permet les activités d'extraction ;

Attendu que le volet environnemental concernant entre autres, la protection des cours d'eau et des milieux humides est contrôlée par le ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques ;

Attendu que la protection du milieu agricole du secteur est évaluée par la CPTAQ et l'analyse des demandes est faite en considération de la préservation à cet égard ;

Attendu que les éléments énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles amènent à la conclusion que le potentiel agricole environnant n'est pas menacé ;

Attendu que le conseil de la municipalité de Durham-Sud appuie la demande de certificat d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour poursuivre l'exploitation d'une sablière-gravière ;

Attendu qu'une résolution du conseil municipal est requise dans le cadre d'une demande d'autorisation après de la Commission de protection du Territoire agricole du Québec ;

Il est proposé par Yvan Courchesne  
Et résolu d'appuyer la demande de James Coddington auprès de la CPTAQ visant à renouveler l'autorisation #416765 et ainsi poursuivre l'exploitation de la gravière-sablière aux conditions émises par la CPTAQ.

Adoptée.

### **2023-01-17 7.3 AFSQ – Demande d'appui**

Attendu que les diverses activités de l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) permettent de faire connaître le milieu forestier au grand public, notamment aux jeunes;

Attendu leur expertise reconnue en matière d'organisation, d'animation et de vulgarisation ;

Attendu leur résultat intéressant quant au nombre de personnes qui ont fait appel au service;

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu d'appuyer l'Association forestière du sud du Québec pour une augmentation du financement de l'Aide à la culture forestière, dans le but d'assurer une stabilité de leurs équipes, en environnement de travail en adéquation avec leurs besoins et ainsi valoriser davantage leur expertise en vulgarisation à travers leurs animations et leurs outils d'information.

Adoptée.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **2023-01-18 8.1 Dossier 25, rue Principale – Mandat Me Paul Biron**

Considérant le dossier non résolu du 25 rue Principale, concernant l'accumulation de divers détritiques sur un terrain résidentiel en zone urbaine;

Attendu que plusieurs avis (lettre, avis d'infraction et constat d'infraction) ont été acheminés à la propriétaire afin que celle-ci procède à retirer lesdits détritiques, et ce, sans succès;

Il est proposé par Karine Trahan  
Et résolu de mandater Me Paul Biron, au taux horaire de 300,00\$, pour présenter une demande d'injonction pour forcer la propriétaire effectuer le nettoyage du terrain elle-même, sinon, par la municipalité aux frais de la propriétaire.

Adoptée.

## **9. LOISIRS ET CULTURE**

**2023-01-19 9.1 Achat de tableaux blancs magnétiques**

Il est proposé par Hilarius Peter

Et résolu de mandater la directrice générale pour acheter 3 tableaux magnétiques blancs de 36" X 48" pour un budget total de 400,00\$, l'un à disposer à l'extérieur de la salle des loisirs, l'autre à disposer à l'intérieur du guichet automatique et l'autre à l'épicerie.

Adoptée.

**2023-01-20 9.2 Association de Loisirs de Durham-Sud inc – Demande d'utilisation des infrastructures municipales**

Considérant la demande d'utilisation des infrastructures municipales de l'Association de Loisirs de Durham-Sud inc pour la fête du Carnaval 2023;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu d'autoriser l'Association de Loisirs de Durham-Sud inc à utiliser des espaces et des équipements municipaux tels que : terrain de baseball, location et utilisation de la salle des loisirs (130, rue Principale, Durham-Sud), cabane des patineurs, jeu gonflable, stage 8 X 16 et barrières de sécurité.

Adoptée.

**10. COMMUNICATIONS DIVERSES**

**2023-01-21 10.1 Remerciement Église Unie**

L'Église Unie de South Durham remercie la Municipalité de Durham-Sud pour leur contribution financière à leur projet de rénovation de leur église.

**11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

**12. RAPPORT DES EMPLOYÉS**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2023-01-22 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu que la séance soit levée à 19h45.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval, Mairesse